

INTRODUCTION

Le mot monnaie pris dans son véritable sens, signifie une portion de métal (or ou argent) à laquelle l'autorité publique a donné un poids, une forme et une empreinte qui déterminent sa valeur. Ainsi le droit de battre la monnaie, droit régalien par excellence, a très vite fait l'objet d'une étroite surveillance exercée dès le XIII^e siècle par les Généraux Maîtres des Monnaies. A partir du milieu du XIV^e siècle, ces derniers furent établis en juridiction particulière devenant ainsi la Chambre des Monnaies siégeant à Paris, au Palais de la Cité. Par lettres patentes données par Henri II à Fontainebleau en janvier 1552, la Chambre des Monnaies fut érigée en juridiction souveraine dotée de compétence civile et criminelle. Elle prit alors le nom de Cour des Monnaies de Paris. Ainsi toutes les questions inhérentes à la monnaie, à sa fabrication, à l'emploi des matières d'or et d'argent, son usage, son cours, aux fraudes des officiers et des personnels des Monnaies, à la fausse monnaie, au billonnage... relevaient de la Cour des Monnaies. Toutefois son rayonnement sur la quasi-totalité du Royaume¹ fut fortement restreint de 1704 à 1771, période durant laquelle la Cour des Monnaie de Lyon étendait sa compétence à plusieurs généralités. Sa suppression en 1771, redonna son influence d'antan à la Cour des Monnaies de Paris.

La Cour des Monnaie de Caen dépendait du ressort de la Cour des Monnaies de Paris². Un atelier de frappe de liards fut en activité à Caen entre 1655 et 1657. Réellement créée par un édit de septembre 1693 au détriment de la Cour des Monnaies de Saint-Lô³ qui fut supprimée, la Cour des monnaies de Caen disparut à son tour par un édit de janvier 1772⁴. Son ressort fixé en 1696 s'étendait sur les généralités de Caen et d'Alençon. La Cour des Monnaies de Caen était chargée de la fabrication de la monnaie, du contrôle des métiers mettant en œuvre l'or et l'argent (changeurs, affineurs, graveurs, orfèvres, joailliers, merciers, fourbisseurs...) et des délits relatifs à la monnaie. Comme toutes les autres cour des Monnaies, Caen comptait dans sa juridiction : un général provincial, deux juges-gardes, un contrôleur contre-garde, un garde-scel, un avocat du Roi, un procureur du Roi, un greffier et deux huissiers⁵.

Les Hôtels des Monnaies, situés au « chef-lieu » de la généralité monétaire, furent établis dans plusieurs villes du royaume, on en comptait 30 au XVIII^e siècle. On y frappait la monnaie et ils abritaient un certain nombre d'officiers qui veillaient à l'application des règlements promulgués par la Cour Souveraine de la Monnaie de Paris. Chaque Hôtel des Monnaies avait un signe distinctif qui apparaissait sur les monnaies qu'il frappait. Le « C » était la marque de l'Hôtel des Monnaie de Caen. Entre le début du XVIII^e siècle et 1757, l'Hôtel des Monnaies de Caen fut installé dans un des trois bâtiments de l'Hôtel de

¹ Seuls les Parlements de Metz et de Pau et la Chambre des Comptes de Dole, exerçaient souverainement la justice en matière de monnaie sur l'étendue de leur ressort.

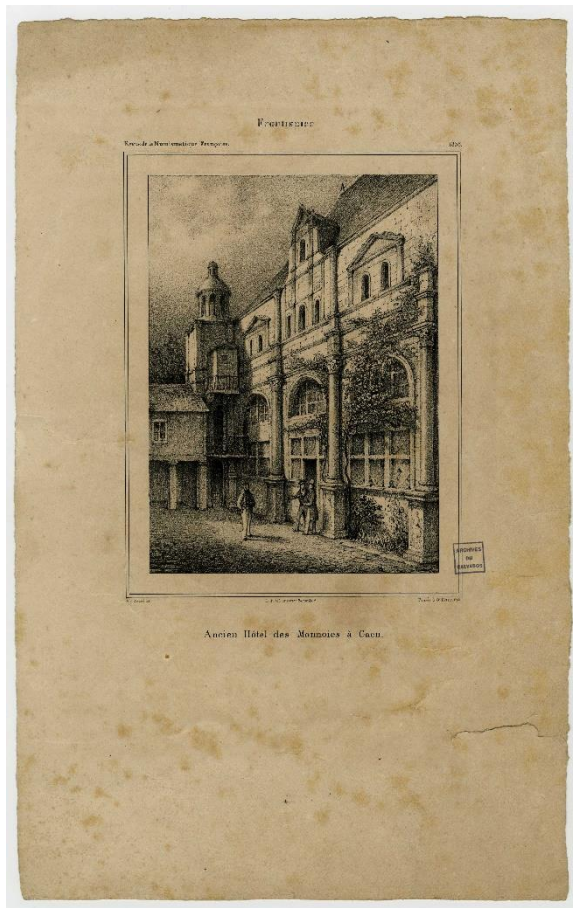
² Autres villes relevant du ressort de la Cour des Monnaies de Paris : Amiens, Besançon, Bordeaux, Bourges, Dijon, Lille, Limoges, Metz, Nantes, Orléans, Poitiers, Reims, rennes, Strasbourg, Troyes, La Rochelle, Rouen et Tours (d'après ABOT DE BAZINGHEN, *Traité des Monnoies et de la juridiction de la Cour des monnoies en forme de dictionnaire*, 2 t., Paris, Chez Guillyn, 1764, p. 580.).

³ La Cour des Monnaies de Saint-Lô a été créée une première fois en 1539 et fut supprimée en 1653. Elle repris du service entre 1659 et 1693 date de sa suppression définitive.

⁴ Toutefois la Cour des Monnaies de Caen a connu une interruption provisoire de sa frappe. Elle fut fermée par un arrêt du Conseil daté 30 octobre 1757 avant d'être de nouveau ouverte suite à un arrêt du 29 novembre 1758.

⁵ ABOT DE BAZINGHEN, *Traité des Monnoies et de la juridiction de la Cour des monnoies en forme de dictionnaire*, 2 t., Paris, Chez Guillyn, 1764, p. 581.

Mondrainville⁶, hôtel particulier construit entre 1531 et 1562 par Etienne de Duval Sieur de Mondrainville.



Ancien Hôtel des Monnoies à Caen. Sans date. (17FI87/2)



Hôtel de la Monnaie à Caen. Sans date (18FI_115/1919)

● Plan de classement

⁶ L'Hôtel de Mondrainville était situé au 12 rue de la Monnaie mais fut en partie détruit en 1944. Il est désormais situé au n°7 de la rue Gémare dans le quartier des Quatrans.

La Sous-série 12B est composée de 4 mètres linéaires d'archives émanant de la Cour des Monnaies de Caen couvrant une période de près de deux siècles (1614 – 1790). Les 117 registres et les nombreux documents regroupés sous forme de liasses placent ce fonds parmi les fonds d'archives de Cour des Monnaies les plus conséquents de France. En partie endommagé par l'humidité, il a été procédé à la désinfection de l'ensemble des documents mais certains demeurent incommunicables. Quelques registres en mauvais état sont cependant consultables sous forme de microfilms.

Des indications sur les documents ou au dos des liasses inscrites par René-Norbert Sauvage vers 1928 lui ont servi à effectuer, par la suite, un inventaire méthodique rapide et en partie manuscrit des archives de la Cour des Monnaies de Caen. Cependant cet inventaire ne permettait pas d'avoir une vision complète de la richesse de ce fonds. Ainsi une refonte du travail réalisé auparavant, un tri des documents rassemblés dans les liasses et un classement par thème ont permis l'élaboration d'un nouvel instrument de recherche. Ce dernier sous forme de répertoire numérique, est plus approfondi et met en évidence le fonctionnement et les différents aspects administratifs et judiciaires de la Cour des Monnaies de Caen. Certaines lacunes et la disparition de quelques cotes ont néanmoins été constatées, elles sont signalées dans le répertoire numérique à suivre.

● Intérêt du fonds

Les archives de la Cour des Monnaies de Caen n'ont pas suscité jusqu'ici un grand nombre de recherches et d'études. Néanmoins, ce fonds peut alimenter de manière concrète de nombreuses pistes de recherche. En effet, la densité de documents composant ce fonds, peut non seulement donner une vision générale du fonctionnement de la Cour des Monnaies, mais encore permettre d'avoir une vision plus précise de la fabrication de la monnaie, des personnels, des métiers de la monnaie, des aspects économiques et sociaux. L'angle judiciaire peut aussi faire l'objet d'une réflexion par l'étude des procédures et des registres d'audiences. Ce fonds est également intéressant du point de vue numismatique. Nous pouvons, en outre, signaler la présence de plusieurs plaques d'insculpation reliées dans la plupart des cas à la réception aux offices ainsi que de nombreux sceaux de cire, plutôt regroupés dans les registres d'audience et de délivrance.

● Orientations bibliographiques

- Dictionnaires

LUCIEN BELY, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Vendôme, P.U.F., 1996, 1383 p.

ROLAND MOUSNIER, *Les Institutions de la France sous la Monarchie Absolue*, Vendôme, P.U.F., 1980, T. 2, 670 p.

MARCEL MARION, *Dictionnaire des Institutions de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, éd. A. & J. Picard, 1923, 564 p.

DIDEROT ET D'ALEMBERT, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, 1751 – 1772.

ABOT DE BAZINGHEN, *Traité des Monnoies et de la juridiction de la Cour des monnoies en forme de dictionnaire*, 2 t., Paris, Chez Guillyn, 1764.

ADOLPHE CHERUEL, *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes de la France*, 2 vol., Paris, Hachette, 1855

- Guides

MICHEL ANTOINE, HENRI-FRANÇOIS BUFFET, SUZANNE CLEMENCET, FERREOL DE FERRY, MONIQUE LANGLOIS, YVONNE LANHERS, JEAN-PAUL LAURENT, JACQUES MEURGEY DE TURPIGNY, *Guide des recherches dans les Fonds judiciaires de l'Ancien Régime*, Paris, Imprimerie nationale, 1958, p.235 – 246.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES D'ILLE-ET-VILAINE, *Guide des Archives d'Ille-et-Vilaine, Tome 1, Vol. 1*, Rennes, Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine, 1994, p.180 – 183.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LOIRE-ATLANTIQUE, *Guide des Archives de la Loire-Atlantique, Tome 1, Séries A à H*, Nantes, 1962, p.36 – 37.

- Ouvrages généraux sur la Monnaie

FREDERIC DROULERS, *Encyclopédie pratique de numismatique et de finances royales 1610 – 1792*, T.1, Rouen, Ed. du Cabinet numismatique Albuquerque, 1989, 204 p.

F.C. SPOONER, *L'économie mondiale et les frappes monétaires en France, 1493-1680*, Paris, 1956.

GUY THUILLIER, *La Réforme monétaire de 1785 : Calonne et la refonte des louis*, France, Imprimerie Actis, 2005, 884 p.

- Monnaie de Caen

JEROME JAMBU, *Les monnaies « au bandeau » frappées à Caen, 1741 – 1771*, Cahiers numismatiques, n°168, 43^e année, juin 2006, p. 51-59.

JEROME JAMBU, *Frauder avec la Monnaie à l'époque moderne, de Louis XIV à la Révolution in Fraude, contrefaçon et contrebande. De l'Antiquité à nos jours*, Genève, Droz, 2007, p.249 – 278.

JEROME JAMBU, *La circulation des faux louis d'or dans le ressort des Monnaies de Caen et de La Rochelle lors de la réforme de 1726*, Numismatique et archéologie en Poitou-Charentes,

actes du colloque de Niort de la Société d'Études Numismatiques et Archéologiques, 7-8 décembre 2007, à paraître.

JEROME JAMBU, *Production et circulation monétaires en Normandie occidentale à l'époque moderne (milieu du XV^e – fin du XVIII^e siècle)*, Thèse de doctorat, 2008.

JEROME JAMBU, ARNAUD CLAIRAND, *La circulation des faux louis d'or dans le ressort des Monnaies de Caen et de la Rochelle lors de la Réforme de 1726*, Numismatique et archéologie en Poitou-Charentes, Condé-sur-Noireau, SENE, coll. « recherches et travaux de la Société d'Études Numismatiques et archéologiques », n°2, 2009, p. 173 – 184.

JEROME JAMBU, *Une histoire monétaire au milieu du XVI^e siècle : la Concurrence entre Saint-Lô et Caen (1550 – 1555)*, Cahier numismatiques, 46^e année, n°182, décembre 2009, p. 21 – 29.

JEROME JAMBU, *Une histoire de la Monnaie de Caen à l'époque moderne (1693 – 1772)*, Revue numismatique, 166^e volume, 2010, p.509 – 536.

- Hôtels des monnaies

JEAN CAVIGNAC, *Les Hôtels des Monnaies et leurs archives (série B des Archives départementales)*, dans La Gazette des Archives n°58, 3^e trimestre 1967, p 157 – 162.

G. MANCEL, *Essai sur l'ancien Hôtel des Monnaies de Caen et sur la maison d'Etienne Duval* dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 2^e série, 4^e vol.,XIV^e vol. de la collection,année 1844, Paris, 1844, p.298 – 303.

- *Hôtel de la Monnaie de Caen. Détails*, dessin à l'encre de chine, traits à la mine de plomb sur papier chinois, 37,5 x 24,3 cm, XIX^e siècle (Site internet de la BNF).

- Personnels et métiers

CHARLES-RENE D'HOZIER, *Armorial général de France. Vol. 20 : Normandie*, Caen, 906 p. (dressé en vertu de l'édit de 1696) .

- *Arrêt de la Cour des monnaies qui déclare bons les poids du Sieur de Goupillières, Directeur de la Monnaie de Caen, même aucuns trop légers et lui permet aux fins de la requête de faire assigner en ladite Cour qui bon lui semblera pour répondre sur la demande qu'il entend former en réparation de l'insulte qui lui a été mal à propos faite, du 13 mars 1711*, Frédéric Léonard, 1711. (Site internet de la BNF).

A. DE BLANGY (CTE), *Gabriel de Cussy, directeur de la Monnaie de Caen, député à l'Assemblée nationale en 1789*, Caen, Imp. Charles Valin, 1896, 94p.⁷.

⁷ Il existe aux archives nationales, dans la série S, une sous-série S 21-1, 1 à 8 qui regroupe les papiers de famille (1429 – 1774) de Gabriel DE CUSSY (1739– 1793), directeur de la monnaie de Caen (1767 – 1772) .

PAGE CAMILLE, *La Coutellerie depuis l'origine jusqu'à nos jours, la fabrication ancienne et moderne. Tome IV, quatrième partie (suite) : le Commerce de la Coutellerie. Les ouvriers couteliers*, Chatellerault, Imprimerie H. Rivière, 1898.

LEKAIN, *Législation concernant les poinçons des orfèvres* in *Encyclopédie Méthodique des Arts et Métiers Mécaniques*, Tome V, Paris Liège, 1788, p. 413 et suivantes.

CASSAN CLAUDE GERARD, *Les orfèvres de Normandie*, Paris, Imprimerie Rosay, 1980, 276 p.

● Sources complémentaires

- Archives concernant la Monnaie :

MICHELE BIMBENET-PRIVAT, *Z^{1B}. Cour des Monnaies de Paris (1012 articles). Répertoire numérique*. Paris, 2006.

- Autres fonds d'archives concernant la Monnaie de Caen :

- Archives nationales

- Sous série Z^{1B} 857 à 859 : Hôtel des Monnaies de Caen (1696 – 1749)

- Z^{1B} 857 : Délivrances des boîtes (1696 – 1714)

- Z^{1B} 858 : Délivrances des boîtes (1715 – 1749)

- Z^{1B} 859 : Change (1697)

- Sous série Z^{1B} 981 à 984. Saint-Lô (1376-1649)

- Z^{1B} 981 : Comptes de fabrication (1376 ; 1377-1417 ; 1416-1417)

- Z^{1B} 982 : Délivrance des boîtes (1515-1582)

- Z^{1B} 983 : Délivrance des boîtes (1584-1597)

- Z^{1B} 984 : Délivrance des boîtes (1599-1649)

- Archives de la Monnaie de Paris

- Série F : Les ateliers monétaires. Sous série F1, 11 – Caen (1712 – 1755)⁸ :

- Arrêt de la Cour des aides de Rouen qui condamne le dénommé Bayeux à payer des impôts et à être « biffé » du rôle des tailles de la Monnaie de Caen ; Requête de Bayeux à Pierre de Grassin, directeur et trésorier général des Monnaies de France, 1712.

- Privilège de la Monnaie.

- Etat des officiers exemptés d'octrois.

- Lettres-patentes accordées aux ajusteurs et monnayeurs..., 1719.

- Mémoire de confirmation des monnayeurs.

- Confirmation des privilèges des monnayeurs.

⁸ D'après JEAN-MARIE DARNIS, *Catalogue des fonds d'archives de la Monnaie de Paris*, Paris, 2 vol., 1997 – 1999.

- Différends entre le graveur La Rocque et les collecteurs de la paroisse de Putot.
- Etat nominatif des officiers, montant de leurs finances, leurs gages et émoluments.
- Etat des monnayeurs reçus sous serment.
- Etat nominatif des ajusteurs reçus par filiation.

- Archives départementales du Calvados :

Il existe des archives concernant la Monnaie de Caen disséminées dans plusieurs séries et sous-séries des archives départementales du Calvados. Il nous a semblé intéressant de notifier sous forme d'une liste, non exhaustive, certaines cotes et séries en rapport avec les documents cités dans l'inventaire.

- Série Edt

Archives communales de Caen⁹ :

- 615 Edt 469 : Orfèvres, listes des gardes-jurés (1574-1580).
- 615 Edt 514 : Hôtel des Monnaies (1470-1786).
- 615 Edt 559 : Affaire Goupillières (1766).

- Série C

- C 2977 : Banque de Law (1719 – 1720).
- C 4637 : Capitation des officiers de judicature. Election de Caen. Juridiction des Monnaies (1769).
- C 6296 : Offices et droits. Officiers des Monnaies.
- C 6421 : Intendance de Caen. Supplément divers. Orfèvres.
- C 6497 : Intendance de Caen. Supplément divers. Hôtel de la Monnaie de Caen.

- Sous-série 2C (Election et ferme des aides, XVI^e – XVIII^e siècle)

- 2 C 1791 : Election de Caen. Marque des ouvrages d'or et d'argent : enregistrement des baux, régies, offices (1692 – 1769).
- 2 C 1792 : Election de Caen. Marque des ouvrages d'or et d'argent. Dépôt des poinçons... (1689 – 1774).
- 2 C 2793 : Election de Lisieux. Marque des ouvrages d'or et d'argent (1750 – 1768). Procès-verbaux d'insculpation des poinçons pour marque d'or et d'argent (1775). Parchemin et papier timbré, enregistrement des empreintes (1780).

- Sous-série 4C (Bureau des finances de Caen, XVI^e – XVIII^e siècle)

- 4 C 727 : Offices divers, Officiers des monnaies (1603 – 1702).
- 4 C 832 : fabrique de liards (1657 – 1658).
- 4 C 1015 : Domaine, Vicomté de Coutances. Fouage et monéage (1680).

- Sous-série 6E (Communautés d'art, de métiers et marchandises)

⁹ Dans cette série sont également réunis plusieurs dossiers en relation avec l'histoire de la Monnaie de Caen durant la période révolutionnaire.

- 6 E 147 : Orfèvres : juridiction de la Monnaie de Caen (1773).
- 6 E 148 : Marque et contrôle (1684 – 1756).
- 6 E 149 : Maîtrises (1754 – 1788).
- 6 E 150 : Syndics (1789 – 1790).
- 6 E 151 : Visites (1788 – 1789).
- 6 E 152 : Comptabilité (1789 – 1792).
- 6 E 153 : Liquidation des maîtrises (1791).
- 6 E 585 : Planche d'insculpation des orfèvres de Caen (1596 – 1751).
- 6 E 586 : Planche d'insculpation des orfèvres d'Alençon (1754 – 1779).
- 6 E 587 : Planche d'insculpation des orfèvres d'Alençon (1781 – 1788).
- 6 E 588 : Planche d'insculpation des orfèvres de Saint-Lô : gardes (1781 – 1788).
- 6 E 589 : Planche d'insculpation des orfèvres de Valognes : maîtres et gardes (1780 – 1789).
- 6 E 590 : Planche d'insculpation de « M. Fontaine » (?) (s.d.).
- 6 E 591 : « Table des poinçons de la Marque d'or et d'argent de la Régie Générale des Aides et droits y réunis d'Henri Clavel, pour les Généralités de Caen et d'Alençon » (XVIII^e siècle).
- 6 E 592 : « Table des poinçons de la Marque d'or et d'argent de la Régie de Jean-Baptiste Fouache pour les Généralités de Caen et Alençon » (XVIII^e siècle).
- 6 E 593 : « Table des poinçons de la Ferme de la Marque et contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent pour servir à Me Antoine L'Eschandel, fermier desdits droits en exécution de l'arrêt du Conseil du 21 août 1744 qui luy permet de faire faire de nouveaux poinçons et cachets. Sçavoir : Caen, Orfèverie » (XVIII^e siècle).

- Série F

Documents normands provenant de la Chambre des Comptes de Paris et pièces diverses collectées par des érudits (XIII^e – XVIII^e siècles)

- F 1250 – 1646 : Collection Danquin.
- F 4096/2 : Addenda.